



CONTRAT DE LOCATION D'un moyen de portage

Le présent contrat a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles l'Association Bébé Continuum met à disposition de parents un moyen de portage.

DEMANDE DE LOCATION

Le présent contrat de location est établi entre :

L'Association Bébé Continuum située 9b Rue de Valff 67140 GERTWILLER

Et

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postale : VILLE :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

MOYEN DE PORTAGE LOUÉ

Type de porte-bébé : Sling Écharpe Mei-tai Préformé Autre

Marque : Modèle :

Coloris : État :

DURÉE* ET MONTANT DE LA LOCATION

Date de début de la location : / /

Date de fin de la location : / /

Nombre de jours :

Montant de la location (nombre de jours x 1€) : €

Règlement effectué par : Chèque Espèces Paypal Carte bancaire

*La durée de location pourra être modifiée après accord avec l'Association Bébé Continuum

CAUTION

Pour toute location, un chèque de caution est demandé : 80€ pour un sling, 120€ pour une écharpe, 150€ pour un préformé, un mei-tai et pour tout autre moyen de portage.

Ainsi, pour la location du bien désigné ci-dessus, le montant de la caution s'élève à:

80€

120€

150€

Le chèque de caution sera encaissé en cas de :

- retard de restitution : Si passé un délai de 5 jours après la date convenue de fin de location le bien n'était pas restitué, sans que l'emprunteur n'ait justifié ou prévenu d'un tel retard, le montant de la caution sera totalement encaissé. Si la restitution a finalement lieu, des pénalités de retard seront retenues à hauteur de 5€/jour.

- défaut de paiement : Si passé un délai de 5 jours après la date convenue de fin de location le montant de la location n'était pas honoré, sans que l'emprunteur n'ait justifié ou prévenu d'un tel retard, le montant de la caution sera totalement encaissé.

- dégradation du bien loué : Si le moyen de portage est restitué dans un état d'usure anormale (tâche, décoloration, trou) par rapport à l'état initialement constaté, le montant de la caution pourra être encaissé en partie ou totalement, au prorata du préjudice subi.

Sinon, l'Association Bébé Continuum s'engage à déchirer le chèque de caution lors de la restitution du moyen de portage loué.

PAIEMENT

Le règlement est effectué en même temps que le présent contrat signé et le chèque de caution. Si la durée de location est prolongée la différence sera réglée au plus tard lors de la restitution du moyen de portage.

ENTRETIEN

L'Association Bébé Continuum se charge de l'entretien des moyens de portage mis en location il n'est donc pas nécessaire de laver celui loué avant de le restituer. Cependant, si vous deviez être amené à le laver tout de même merci d'utiliser une lessive écologique en petite quantité, sans ajout d'adoucissant, blanchissant, détachant, de ne pas dépasser 30° et de faire un essorage maximum de 800 tours/minutes.

RESPONSABILITÉS

L'Association Bébé Continuum ne saura être tenue responsable d'un quelconque problème lié à la location d'un moyen de portage rencontré par le parent. L'Association Bébé Continuum fera le nécessaire pour fournir aux parents toutes les informations afin d'utiliser le moyen de portage dans les meilleures conditions.

Fait en double exemplaire le / / à

Je soussigné, avoir pris connaissance des conditions générales figurant dans ce contrat et les accepter sans réserve.

Signature du parent :

Signature de l'Association :

Association Bébé Continuum – 9bclfh Rue de Valff 67140 GERTWILLER
Association de droit local à but non lucratif enregistrée à la préfecture de Sélestat
N° siret 830 943 874 00016 code APE9609Z
bebe.continuum@gmail.com - 06 25 53 31 66 - www.bebe-continuum.fr